

Rapport d'information de la commission des sports du 12 septembre 2023

Rapporteur : Yves MAGNIN

RETOUR SUR LES SUBVENTIONS AUX SPORTIFS INDIVIDUELS

La précédente commission ayant prévu de donner plus aux sportifs individuels méritants, soit CHF 13'000.00 au lieu de CHF 10'000.00 au maximum prévu par l'art 10 du règlement sur les subventions, le Conseil administratif n'a pas pu y donner suite. L'enveloppe de CHF 5'000.00 dont il dispose est épuisée, partant, il est nécessaire de restatuer.

De nombreux commissaires (UDC, MCG, PLR, LE CENTRE-VERT'LIBERAUX) trouvent ce montant trop chiche et souhaitent qu'il soit modifié. Il ne peut toutefois pas y avoir d'effet rétroactif. Le commissaire LE CENTRE-VERT'LIBERAUX précise qu'il déposera un texte visant à modifier ce règlement, étant rappelé que son groupe était à l'origine de la réglementation sur les subventions pour le sport d'élite qui a été démantelée alors qu'il ne siégeait plus au CM.

M. STAUB, conseiller administratif, ne verrait pas d'objection à une augmentation modeste de la ligne pour l'année prochaine.

La précédente commission avait réparti le montant de la manière suivante :

- CHF 1'000.00 pour un budget de moins de CHF 5'000.00 (une personne) ;
- CHF 1'500.00 pour un budget de CHF 5'001.00 à CHF 10'000.00 (quatre personnes) ;
- CHF 2'000.00 pour un budget de plus de CHF 10'001.00 (trois personnes).

Diverses propositions sont envisagées, dont une répartition linéaire, soit la même somme à chaque sportif, proposée par la commissaire PS.

Le commissaire VERT.E.S n'est pas favorable à encourager davantage les sportifs dont le sport coûte cher, car il estime que ce n'est pas à la collectivité de subventionner un sport qui coûte cher.

Le commissaire PLR est favorable à une distribution par budget, mais en pondérant le statut de sportif national ou international.

Le commissaire LE CENTRE-VERT'LIBERAUX propose de respecter la logique de la précédente commission, en répartissant la somme de CHF 10'000.00 de la manière suivante : tous les montants de CHF 1'500.00 passent à CHF 1'200.00, ceux de CHF 2'000.00 à CHF 1'500.00, et celui de CHF 1'000.00 à CHF 700.00. Cela donne nommément CHF 1'200.00 à Dylan POLETTI, CHF 1'200.00 à Suleyman RICHNER, CHF 1'500.00 à Dilan GOMEZ, CHF 1'500.00 à Alexis GENOLET, CHF 1'200.00 à Kalyssa STEINER, CHF 1'500.00 à Leia OVERNEY, CHF 1'200.00 à Declan TOMASI, CHF 700.00 à Zéliona CAVADINI.

Cette proposition est soumise au vote et acceptée par 6 OUI (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC), et 4 NON (2 SOC, 2 LES VERT.E.S).